MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,
Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,
Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,
Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,
Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,
Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,
Vu l'arrêté du 29/12/2011 portant création de la mention Spéléologie du DEJEPS, spécialité Perfectionnement sportif ;
Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 27/01/2022,

ARRÊTE

Article 1er. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Perfectionnement sportif, mention Spéléologie est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance				
DEARA220008	Monsieur	ANTOINE-REGNIER	Claude, Jean-Marie, Marcel	03/02/1970	Dunkerque
DEARA220009	Monsieur	BINST	Kevin	22/02/1988	Nice
DEARA220010	Monsieur	BOUDEAU	Mathis	14/03/1997	Aubenas
DEARA220011	Monsieur	CHIRON	Brice	10/03/1997	Gap
DEARA220012	Monsieur	GUILLEM	Eric	05/12/1975	Saint-Jean-de-Luz
DEARA220013	Monsieur	LAINARD	Thomas	08/04/1997	Toulouse
DEARA220014	Monsieur	LE GUEN	Guillaume	21/04/1982	Morlaix
DEARA220015	Monsieur	LONGIN	Christophe	29/04/1979	Roanne
DEARA220016	Monsieur	PARAVEL	Benoît	21/06/1984	Verdun
DEARA220017	Monsieur	PASQUIER	Antoine	31/10/1986	Poitiers
DEARA220018	Monsieur	RODIER	Bastien	04/12/1998	Aubenas
DEARA220019	Monsieur	STOLL	Guillaume	02/12/1988	Belfort
DEARA220020	Madame	TATIBOUET	Marine	05/05/1988	Paris 11e Arrondissement
DEARA220021	Monsieur	VIGIER	Fabien	05/06/1987	Aurillac

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 28/01/2022

Pour le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes et par délégation,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Bruno FEUTRIER